



JOURNAL

Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Journal N° 6 29 mai 2021

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués, représentants et autres participants un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Le Guide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé (document [A74/DIV./2](#)) fournit des renseignements complémentaires.

Le journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du samedi 29 mai 2021

Horaire	Commission A <i>Salle virtuelle 2</i>	Commission B <i>Salle virtuelle 1</i>
10 h 00	Dixième séance	Septième séance
14 h 30	Onzième séance	Huitième séance

Table des matières

1. Date et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte rendu des séances
4. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
5. Annonces

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués à suivre les débats. Il est demandé aux délégués de parler distinctement et à un rythme normal afin de permettre une interprétation claire et précise au travers de la plateforme virtuelle. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins une heure à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire normal représente environ 330 mots.

1. Date et horaires des travaux

Les travaux de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (HNEC). Toutefois, l'Assemblée de la Santé se réunira exceptionnellement à 14 h 30 (HNEC) le samedi 29 mai.

Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le mardi 1er juin 2021 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Samedi 29 mai 2021

Dixième et onzième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 30

Deuxième rapport de la Commission A

Document A74/62 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Action mondiale pour la sécurité des patients*

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7.

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 13.4 (suite)**

Stratégie mondiale et plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

– Documents A74/9, A74/A/CONF./1 et A74/A/CONF./1 Add.1

- **Point 13.6 (suite)**

Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

– Document A74/9

- **Point 13.7 (suite)**

Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

– Document A74/9

Point 19 (pilier 2)

(Les points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

– Document A74/9

Point 20 (pilier 2)

Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire

– Document A74/18

Point 21 (pilier 2)

Poliomyélite

- Éradication de la poliomyélite
 - Document A74/19
- Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification
 - Document A74/20

Si l'horaire le permet

Points 17 et 18 (suite) (pilier 2)

L'examen des points 17 et 18 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit :

Point 17 Urgences de santé publique : préparation et interventions

Point 18 Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19

- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (suite)
 - Documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/17, A74/17 Add.1, A74/A/CONF./2, A74/A/CONF./2 Add.1, A74/A/CONF./7, A74/A/CONF./7 Add.1 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(3)

Septième et huitième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 30

Troisième rapport de la Commission B

Document A74/61 (Projet), contenant trois résolutions intitulées :

- *Barème des contributions pour 2022-2023*
- *Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur*
- *Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services*

et quatre décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2020-2021, avec les états financiers vérifiés pour 2020*
- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution Situation au regard de l'année 2020*
- *Contribution des Îles Féroé*

Point 22 (pilier 3) [point de l'ordre du jour transféré de la Commission A]

(Les points 22 et 23 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 22.1**

Déterminants sociaux de la santé

- Documents A74/9 et EB148/2021/REC/1, résolution EB148.R2

Point 23 (pilier 3) [point de l'ordre du jour transféré de la Commission A]

Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants

– Documents A74/21, A74/A/CONF./8 , A74/A/CONF./8 Add.1 et A74/A/CONF./8 Add.2

Lundi 31 mai 2021

Douzième et treizième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Neuvième et dixième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Mardi 1^{er} juin

Quatorzième séance de la Commission A

10 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Onzième séance de la Commission B

10 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Septième séance plénière

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission A

Document A74/60 (Projet), contenant trois résolutions intitulées :

- *Budget programme 2022-2023*
- *Réduire la charge des maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise du diabète*
- *Santé bucco-dentaire*

et trois décisions intitulées :

- *Suivi de la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles*
- *Rôle du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans les travaux de l'OMS sur la participation des parties prenantes à la lutte contre les maladies non transmissibles*

- Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises

Deuxième rapport de la Commission B

Document A74/59 (Projet), contenant cinq résolutions intitulées :

- *Le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre*
- *Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme*
- *Traitements du personnel hors classes et du Directeur général*
- *Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale de la Francophonie*
- *Participation du Saint-Siège à l'Organisation mondiale de la Santé*

et neuf décisions intitulées :

- *Réforme de l'OMS : gouvernance*
- *Journée mondiale des maladies tropicales négligées*
- *Examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif*
- *Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : déclarations des candidats et prise en charge des frais de voyage des candidats*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : dispositions en cas d'imprévu*
- *Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS*
- *Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains*
- *Rôle du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà*

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des séances

Sixième séance plénière

Présidence :

S. E. M^{me} Dechen Wangmo (Bhoutan)

Présidente de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Point 6

Conseil exécutif : élection

L'Assemblée de la Santé a accepté la liste des 12 Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif, telle qu'elle a été dressée par le Bureau de l'Assemblée en vertu de l'article 80 du Règlement intérieur. Les Membres suivants ont donc été déclarés élus :

- Afghanistan
- Bélarus
- Danemark

- France
- Japon
- Malaisie
- Paraguay
- Pérou
- Rwanda
- Slovénie
- République arabe syrienne
- Timor-Leste

Point 7

Distinctions

La Présidente a souhaité la bienvenue aux lauréats et aux représentants des fondations. Le Directeur général a été invité à s'adresser à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Sasakawa pour la santé 2021**

La Présidente a annoncé que le Prix Sasakawa de la Santé était décerné en 2021 au Dr Wu Hao (Chine) et à la D^{re} Amal Saif Al-Maani (Oman).

M. Yohei Sasakawa, Président de la Nippon Foundation et Ambassadeur de bonne volonté de l'OMS pour l'élimination de la lèpre, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Fondation commémorative Sasakawa pour la santé.

Le Dr Wu Hao et la D^{re} Amal Saif Al-Maani ont reçu le prix et se sont adressés à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines des soins de santé destinés aux personnes âgées et de la promotion de la santé 2021**

La Présidente a annoncé que le Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines des soins de santé destinés aux personnes âgées et de la promotion de la santé était décerné en 2021 au Centre national de gérontologie (Chine).

Son Excellence le Dr Bassel Humoud Al-Sabah, Ministre de la santé du Koweït, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.

Le Professeur Jian Ye Wang a reçu la distinction au nom du Centre national de gérontologie et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique 2021**

La Présidente a annoncé que le Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique était décerné en 2021 au Centre national de recherche en médecine radiologique de l'Académie nationale des sciences médicales de l'Ukraine, qui est une institution publique.

Le Dr Choo MooJin, Président de la Fondation coréenne pour les soins de santé internationaux, s'est adressé à l'Assemblée au nom du Fonds commémoratif Dr LEE Jong-wook.

- **Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé 2021**

La Présidente a annoncé que le Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé était décerné en 2021 à la Fondation thaïlandaise de promotion de la santé (ThaiHealth) (Thaïlande).

Son Excellence le Dr Zweli Mkhize, Ministre de la santé de l'Afrique du Sud, s'est adressé à l'Assemblée.

Le Dr Supreda Adulyanon a reçu la distinction au nom de la Fondation thaïlandaise de promotion de la santé et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

Le Professeur Dmytro Bazyka a reçu le Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique 2021 au nom du Centre national de recherche en médecine radiologique de l'Académie nationale des sciences médicales de l'Ukraine (Ukraine) et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

Point 8

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission B

La Présidente (Bhoutan) a donné lecture du premier projet de rapport de la Commission B, le document A74/58 (Projet), dans lequel figure une décision intitulée :

- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé*

La décision a été adoptée et le premier projet de rapport de la Commission B a été approuvé. Conformément à l'article 57 du Règlement intérieur, une délégation a exercé son droit de réponse.

La séance a été suspendue.

Huitième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

La Présidente a ouvert la séance et a annoncé que les points suivants seraient transférés à la Commission B :

Pilier 1 :

- Point 14 : La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- Point 15 : Personnels de santé
- Point 16 : Engagement à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

Pilier 3 :

- Point 22.1 : Déterminants sociaux de la santé
- Point 23 : Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants

Premier rapport de la Commission A (Projet)

La Présidente a prié le Rapporteur (le Professeur Plamen Dimitrov [Bulgarie]) de donner lecture du premier projet de rapport de la Commission A, le document A74/60 (Projet), dans lequel figure trois résolutions intitulées :

- *Budget programme 2022-2023*
- *Réduire la charge des maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise du diabète*
- *Santé bucco-dentaire*

et trois décisions intitulées :

- *Suivi de la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles*

- *Rôle du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans les travaux de l'OMS sur la participation des parties prenantes à la lutte contre les maladies non transmissibles*
- *Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises*

Les résolutions et les décisions ont été approuvées et le premier projet de rapport de la Commission A été adopté.

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour a été subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7.

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

La Présidente a rouvert le deuxième groupe de points à l'ordre du jour (13.1 : Action mondiale pour la sécurité des patients, 13.5 : Résistance aux antimicrobiens et 13.8 : Programme pour la vaccination à l'horizon 2030), et a appelé l'attention de la Commission sur les documents A74/9, A74/9 Add.4, A74/10 Rev.1 et A74/10 Add.4. La Commission a été invitée à examiner le projet de décision figurant dans le document EB148(5) puis la discussion a été ouverte.

La Présidente a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, le débat sur ces points serait suspendu et reprendrait à la prochaine séance.

La séance a été suspendue.

Cinquième séance de la Commission B

Présidence :

D^r Søren Brostrøm (Danemark)

Deuxième rapport de la Commission B (Projet)

Le Président a ouvert la séance et a invité le Rapporteur (le Lt. Col. The Hon. Jeffrey Bostic (Barbade) à donner lecture du deuxième projet de rapport de la Commission B, le document A74/59 (Projet), dans lequel figurent cinq résolutions intitulées :

- *Le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre*
- *Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme*
- *Traitements du personnel hors classes et du Directeur général*
- *Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale de la Francophonie*
- *Participation du Saint-Siège à l'Organisation mondiale de la Santé*

et neuf décisions intitulées :

- *Réforme de l'OMS : gouvernance*
- *Journée mondiale des maladies tropicales négligées*
- *Examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif*
- *Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : déclarations des candidats et prise en charge des frais de voyage des candidats*
- *Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé : dispositions en cas d'imprévu*
- *Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS*

- *Stratégie mondiale de l’OMS dans le domaine de la santé, de l’environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains*
- *Rôle du secteur de la santé dans l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l’objectif fixé pour 2020 et au-delà*

Les résolutions et les décisions ont été approuvées et le premier projet de rapport de la Commission B a été adopté.

Point 30 (pilier 4)

(Les points 30.1, 30.2 et 30.3 de l’ordre du jour ont été examinés en même temps)

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

- Point 30.1 Rapport du Commissaire aux comptes
- Point 30.2 Rapport du vérificateur intérieur des comptes
- Point 30.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Le Président a ouvert le débat sur les points 30.1, 30.2 et 30.3 et a appelé l’attention de la Commission sur les documents A74/34, A74/35, A74/37 et A74/51. Il a invité le Président du Comité du programme, du budget et de l’administration du Conseil exécutif à présenter son rapport. Il a ensuite invité le Commissaire aux comptes, M. Krishna Subramania, à présenter son rapport, puis a ouvert la discussion. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/35 et A74/37 et a approuvé le projet de décision qui figure dans le document A74/51.

Le Président a clos le débat sur ce point de l’ordre du jour.

Point 29 (pilier 4)

(Les points 29.1, 29.2, 29.4 et 29.6 ont été examinés en même temps)

Questions financières

- Point 29.1 Rapports programmatique et financier de l’OMS pour 2020-2021, avec les états financiers vérifiés pour 2020
- Point 29.2 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d’arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l’application de l’article 7 de la Constitution
- Point 29.4 Barème des contributions pour 2022-2023
- Point 29.6 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés

Le Président a ouvert le débat sur ce point et a invité le Président du Comité du programme, du budget et de l’administration du Conseil exécutif à présenter son rapport. Les membres de la Commission ont été invités à faire des observations et le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/28 et A74/29 et a adopté le projet de résolution figurant dans le document A74/32 ainsi que les projets de décisions qui figurent dans les documents A74/33 et A74/47.

Concernant le point 29.2 (*État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d’arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l’application de l’article 7 de la Constitution*), la Commission a accepté la proposition du Président et a adopté le projet de décision dont il a été donné lecture pendant la séance.

Le Président a clos le débat sur ce point de l’ordre du jour.

Point 14 (pilier 1) [point de l'ordre du jour transféré de la Commission A]

(Les points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

Point 14 La santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 15 Personnels de santé

- S'engager pour la santé : Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive (2017-2021)
- Orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux

Point 16 Engagement à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

Le Président a ouvert le débat sur les points de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations. En raison de contraintes de temps, l'examen de ce point et la séance ont été suspendus.

Neuvième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour a été subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7.

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

La Présidente a repris le débat sur le deuxième groupe de points de l'ordre du jour (13.1, 13.5 et 13.8). À l'invitation de la Présidente, le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. Le D^r Poonam Singh, Directeur régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est, la D^{re} Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique et le D^r Takeshi Kasai, Directeur régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, ont été invités à s'adresser à la Commission.

La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/9, A74/9 Add.4 et A74/10 Rev.1 et a approuvé, sans amendement, le projet de décision EB148(5) intitulé *Action mondiale pour la sécurité des patients*. À l'invitation de la Présidente, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, s'est adressé à la Commission. La Présidente a clos l'examen de ce groupe de points de l'ordre du jour.

La Présidente a ouvert le débat sur le troisième groupe de points de l'ordre du jour, (13.4 : Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, 13.6 : Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et 13.7 : Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux) et a invité la Commission à examiner le document A74/9.

Au titre du point 13.4, la Commission a été priée de prendre dûment en considération le résultat des consultations intersessions sur le projet de résolution présenté à la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif sur le renforcement de la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires pour en améliorer l'accès.

La Commission a été invitée à examiner le projet de résolution figurant dans le document A74/A/CONF./1.

À l'invitation de la Présidente, le représentant du Conseil exécutif a fait quelques observations liminaires et la discussion a été ouverte. En raison de contraintes de temps, l'examen de ce point a été suspendu. L'examen de ce groupe de points reprendra à la prochaine séance de la Commission A.

La séance a été suspendue.

Sixième séance de la Commission B

Présidence :

M. Mustafizur Rahman (Bangladesh)

Point 30.2 (suite)

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel

Le Président a ouvert le débat sur ce point et a invité le Président du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à présenter son rapport. Le Directeur général, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a prononcé une allocution liminaire. Le Président a invité les membres de la Commission à faire des observations et le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A74/36.

Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 14 (suite) (pilier 1) [point de l'ordre du jour transféré de la Commission A]

(Les points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour ont été examinés en même temps)

Point 14 La santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 15 Personnels de santé

- S'engager pour la santé : Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive (2017-2021)
- Orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux

Point 16 Engagement à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

Le Président a rouvert le débat sur les points de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A74/11, A74/12, A74/13 et A74/14 et a adopté les résolutions qui figurent dans les documents A74/A/CONF./6 et A74/A/CONF./3.

Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 34 (pilier 4)

Questions soumises pour information

Point 34.1 Rapports de situation

Le Président a annoncé que les rapports de situation figurant dans les documents A74/43 et A74/43 Rev.1 ont fait l'objet de déclarations écrites sur le site Web.

La séance a été suspendue.

4. concernant la conduite des discussions pendant les séances

Déclarations orales

Les délégués des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances virtuelles : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel, sauf celles prononcées lors de l'examen des points 17 (Urgences de santé publique : préparation et action) et 18 (Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En ce qui concerne les (3) déclarations prononcées dans le cadre de ces deux points, le temps de parole accordé aux États Membres et aux Membres associés est de quatre minutes (440 mots). Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à

quatre minutes (440 mots). Il est déconseillé aux délégations qui prononcent des déclarations de groupe de prendre la parole ensuite pour faire une déclaration à titre individuel. En outre, il est déconseillé aux délégations au nom desquelles une déclaration de groupe est prononcée de prendre la parole ensuite, sauf pour soulever brièvement des points qui n'ont pas été abordés dans la déclaration de groupe.

Les déclarations des observateurs, des représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont limitées à deux minutes (220 mots), et les déclarations des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à une minute. Sur certains points de l'ordre du jour, un nombre limité d'acteurs non étatiques feront des déclarations groupées limitées à trois minutes.

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués sont priés d'envoyer au moins une heure à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int, de fermer les fenêtres pour réduire le bruit de fond et d'utiliser des écouteurs de qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho.

Exposés écrits

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision EB146(17).

Les observateurs, les représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int, en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte.

Déclarations vidéo

Les États Membres et les Membres associés peuvent soumettre une déclaration vidéo préalablement enregistrée au lieu d'intervenir en direct. Les déclarations vidéo peuvent être chargées à l'adresse suivante : <https://bit.ly/31VHUFp>. La durée maximale des déclarations vidéo est de trois minutes pour les États Membres et les Membres associés et de quatre minutes pour les groupes. En envoyant chaque vidéo, il faut indiquer clairement dans le champ « description » le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte. Les vidéos parvenues hors délai, plus longues que la durée maximale autorisée ou étiquetées de telle sorte qu'il est impossible de savoir à quel point de l'ordre du jour elles se rapportent ne pourront pas être lues. Les déclarations vidéo pourront faire partie du contenu diffusé en direct et figureront donc dans les actes officiels.

5. Annonces

Plateforme virtuelle pour la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

La plateforme Zoom sera utilisée pour les séances virtuelles de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Afin d'assurer une bonne qualité sonore sur la plateforme virtuelle, quand vous prenez la parole pour faire une déclaration, sélectionnez le canal d'interprétation correspondant à la langue dans laquelle vous prévoyez de vous exprimer et utilisez un casque de qualité, un micro avec

suppression d'écho et une webcam. Nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un smartphone ou une tablette et de télécharger la dernière version du logiciel Zoom. Veuillez prononcer votre déclaration à une vitesse modérée afin qu'elle puisse être interprétée et que votre message soit transmis clairement et avec précision.

Aide

Pour toute demande d'aide liée à la plateforme virtuelle, envoyez un courriel à l'adresse GBS-IT-Support@who.int.

Diffusion vidéo en streaming

Les séances plénières et les séances des Commissions A et B seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être visionnées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ar
Chinois : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ru

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous et téléchargez l'application dans votre appareil.



= = =